



Département du
territoire et de
l'environnement (DTE)

Place du Château 1
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga
Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication - DETEC
3003 Berne

Réf. : 683'054

Lausanne, le **13 JAN. 2020**

Consultation fédérale sur le paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2020

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons reçu dans le courant du mois d'octobre 2019 la demande de consultation sur le paquet d'ordonnances environnementales 2020 contenant la modification de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OLFP; RS 923.01). Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de nous prononcer sur cet objet et vous répondons comme suit.

La Direction générale de l'environnement de mon département a principalement consulté les entités compétentes en matière de pêche et de surveillance.

L'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche est largement acceptée. Comme mentionné en page 4 du rapport explicatif, le canton de Vaud, représenté par le responsable de la section « Chasse, pêche et surveillance » de la section Biodiversité et Paysage de la DGE, a participé à la commission d'experts qui a supervisé la révision de l'OLFP. La révision répond aux attentes du canton et ne suscite donc pas de remarque particulière.

En vous réitérant nos remerciements pour nous avoir donné la possibilité de vous faire part de notre position sur ce projet, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre meilleure considération.

LA CHEFFE DU DEPARTEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Béatrice Métraux, suppléante